

4°) FONCTIONNEMENT :

Le temps de garderie est un moment de convivialité. Les enfants devront observer une tenue correcte et être polis envers les responsables du service. En cas de manquement (*violence, insulte, non respect du matériel,....*) les employés devront en rendre compte à la Mairie qui prendra les mesures que la situation demande : Avertissement à la famille, exclusion temporaire voire définitive.

Il est important de souligner que la garderie du matin comme celle du soir ne sont que des services d'accueil des enfants ne répondant pas à un programme pédagogique particulier et n'étant pas un service d'aide aux devoirs.

Durant tout le temps de garderie, les enfants sont placés sous la surveillance du personnel communal.

La garderie du matin est ouverte pendant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 8 h 45

Les parents peuvent venir chercher leurs enfants entre : 16 h 45 et 18 h
(Les personnes habilitées à venir chercher leurs enfants devront être inscrites auprès du personnel de la garderie)

SIGNATURE DES PARENTS

Le Maire
Christian GRIMALDI

Fait à SILLANS LA CASCADE
Le.....